



FORUM
NAZIONALE
DEI GIOVANI



Consejo de la
JUVENTUD
de España
WWW.CJE.ORG



Document de plaidoyer sur l'emploi des jeunes Rencontre entre les Conseils nationaux de jeunesse d'Italie, d'Allemagne, de France et d'Espagne

Rome, 14 juin 2013

Introduction

Le *Forum Nazionale dei Giovani* (FNG), le *Consejo de la Juventud de España* (CJE), le *Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire* (CNAJEP) et le *Deutsches Nationalkomitee für Internationale Jugendarbeit* (DNK) se sont réunis à l'occasion de la **rencontre des ministres du Travail et des Affaires sociales**. Cette rencontre avait pour objectif d'identifier des stratégies communes pour lutter contre le chômage des jeunes. En effet, cette situation, qui est largement liée au contexte socio-économique actuel, a atteint une telle ampleur qu'elle aura de graves conséquences sur la vie des jeunes et, d'une façon plus générale, sur la société européenne.

Les quatre Conseils Nationaux de Jeunesse sont membres du **Forum Européen de la Jeunesse**, qui représente les conseils nationaux de jeunesse et les organisations internationales de jeunesse en Europe. Le Forum Européen de la Jeunesse défend les droits et les intérêts des jeunes et fonde son approche des politiques jeunesse sur les droits. Le présent document de positionnement sur l'employabilité des jeunes représente l'opinion commune des 99 organisations membres du Forum.

Bénéficier de conditions de travail décentes et disposer d'une protection contre le chômage sont reconnus comme des droits de l'Homme¹. Les quatre Conseils Nationaux considèrent que les nouvelles politiques qui promeuvent l'accès à l'emploi, devraient être basées sur le principe d'un **accès égal aux droits pour les jeunes** et d'une **participation reconnue des jeunes** aux discussions et dialogues ouverts entre les gouvernements et les organisations de jeunesse, pour trouver ensemble des solutions réalistes et adaptées à ce problème. La stratégie, pour être efficace, doit contenir des éléments sur le court et long terme mais également structurels. Par exemple, les services publics d'orientation et de conseils doivent travailler en lien avec le schéma d'éducation tout au long de la vie pour soutenir les jeunes dans la réalisation de leur projet de vie.

En lien avec les actions communes que nos gouvernements ont prévu de mettre en place pour l'Europe lors du Conseil Européen de juin 2013, nous souhaitons initier une dynamique parallèle entre nos Conseils Nationaux afin d'étendre cette stratégie d'action commune aux représentants de la jeunesse, afin de faire entendre la voix et les divers besoins des jeunes à un niveau national et Européen. Les Conseils Nationaux de Jeunesse sont déterminés à **jouer un rôle consultatif** dans le cadre des coopérations intergouvernementales sur la jeunesse.

Il existe plusieurs variables communes qui caractérisent la **situation des jeunes Européens** dans le contexte de crise et de montée du chômage qui sévit actuellement. En Europe, près d'un jeune de moins de 25 ans sur quatre est sans emploi. Même si la situation au sein de nos quatre pays est différente, avec des taux de chômage variant entre 8 et 56%, les jeunes ont plus de risque d'être sans emploi que les adultes. Nous nous trouvons confrontés au risque de voir la génération de jeunes la plus éduquée de l'histoire se transformer en une génération perdue.

1. Charte Européenne des droits de l'Homme, 2010/C83/O2, Lisbonne.



FORUM
NAZIONALE
DEI GIOVANI



Consejo de la
JUVENTUD
de España
WWW.CJE.ORG



C'est pourquoi, les Organisations de Jeunesse ont décidé de dépasser les différences spécifiques des contextes nationaux, de se concentrer sur les besoins communs, et d'inviter nos partenaires institutionnels à faire de même afin de continuer à établir une grande maison européenne.

Créer des opportunités pour les jeunes

La **création d'emplois pour les jeunes** doit être au centre de nos politiques. Les politiques communautaires doivent s'inspirer de l'Initiative pour l'emploi des jeunes et du paquet « emploi jeunes » pour aller plus loin dans la dynamique initiée en termes de lutte contre le chômage des jeunes et contre l'exclusion sociale qui en résulte.

Ces mesures risquent cependant d'être inefficaces si un **plan spécial pour la promotion de l'emploi**, en particulier pour les jeunes, n'est pas déclenché au niveau communautaire. Celui-ci doit pouvoir contribuer à inverser la tendance qui est celle d'une réduction du nombre d'offres d'emploi et de leur moindre qualité dans les pays de l'Union, tendance engendrée par la crise de 2008.

Des **incitations financières** sont nécessaires pour encourager les employeurs à créer des emplois stables et de qualité pour les jeunes.

Les jeunes doivent être protégés contre les **pratiques discriminatoires** en matière d'emploi.

En outre, il est important de s'assurer que le système éducatif reçoive les financements adéquats pour permettre aux jeunes d'acquérir les compétences nécessaires, et que l'accès à l'éducation soit amélioré pour les étudiants ayant des moyens financiers limités. Les **investissements prioritaires** doivent être clairement liés dans leurs objectifs à une contrepartie en termes d'opportunités pour l'emploi et le développement : infrastructures, intégration des problématiques du développement durable par les entreprises, innovation technologique, recherche et développement, formation à l'emploi ou au retour à l'emploi avec évaluation des effets sur le long terme.

Parmi les priorités européennes, nous pensons qu'un **fonds spécial pour encourager le travail indépendant et l'entrepreneuriat** devrait être mis en place, avec l'usage d'outils de micro-finance et de micro-crédit, et en lien avec des projets définis et mis en œuvre dans le cadre des schémas territoriaux de développement.

Il convient par ailleurs de fournir de meilleurs conseils et un **accompagnement** solide aux jeunes qui souhaitent développer un projet, sans perdre de vue la nécessaire coordination et la cohérence entre ces services. Une meilleure connaissance des lois relatives au marché du travail doit être intégrée dans les formations.

Concernant les projets d'entrepreneuriat, la réduction des barrières et la rationalisation administrative sont nécessaires, afin de faciliter le démarrage des projets portés notamment par les jeunes. De manière plus générale, les **procédures** liées à l'entrepreneuriat doivent être **simplifiées**.



FORUM
NAZIONALE
DEI GIOVANI



Consejo de la
JUVENTUD
de España
WWW.CJE.ORG



Éducation et emploi

Afin de construire une Europe qui va vraiment dans le sens d'un développement durable basé sur la connaissance, les politiques de formation tout au long de la vie d'accès au marché du travail devraient tendre principalement vers un renforcement de l'employabilité et une amélioration de la qualité des emplois.

Dans ce contexte, la relation entre éducation formelle et formation tout au long de la vie, d'une part, et monde du travail, d'autre part, est particulièrement importante. Dans cette perspective, il est nécessaire de proposer des **services d'orientation** depuis l'éducation secondaire jusqu'à un niveau de formation professionnel avancé et dans le cadre de la formation continue.

La crise a remis en question les objectifs d'un accès de plus en plus large à l'éducation et à la formation tout au long de la vie. Le taux de chômage des jeunes et le nombre de ceux qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires (NEET) sont en constante augmentation, avec pour conséquence l'exclusion de nombreux de jeunes des parcours éducatifs et des programmes pour l'emploi. Dans le même temps, la proportion de ceux qui quittent l'éducation formelle et la formation augmente également.

Nous devons donc **agir sur trois points** :

- Réduire le décrochage scolaire et lever les obstacles à l'acquisition des savoirs de base.
- Encourager l'acquisition de compétences plus développées.
- Renforcer le lien entre formation professionnelle et marché de l'emploi.

Pour améliorer l'éducation, nous devons nécessairement établir de nouvelles passerelles entre le monde éducatif et celui du marché du travail. Les développements technologiques constants et leur application répandue dans de nombreux secteurs économiques renforcent le besoin de se concentrer sur la formation et l'éducation. Le processus d'une **formation tout au long de la vie** doit être institutionnalisé de manière à encourager le développement de programmes de formation initiale et continue.

Il est de ce fait nécessaire d'augmenter la qualité générale du système éducatif, de revisiter stratégiquement les possibilités de formation promouvant et connectant ce système aux réseaux des entreprises et des institutions locales, comme les Pôles Emploi, de manière à améliorer les parcours d'apprentissage flexibles et adaptés aux contextes locaux.

L'éducation formelle et l'**éducation non-formelle** sont complémentaires. Les aptitudes et compétences acquises au travers de l'éducation non-formelle doivent être reconnues par le système éducatif formel de même que par les employeurs.

Stages et apprentissage

Les stages constituent très souvent le premier contact qu'ont les jeunes avec le monde du travail. Il s'agit d'un moment crucial pour la formation de chaque travailleur, bien que trop souvent, il s'agisse d'une **forme d'emploi précaire**. La qualité de la formation reçue qui n'est pas à la hauteur des attentes, l'absence de salaire, le manque de reconnaissance des droits, sans parler des cas où il s'agit d'un emploi déguisé, tous ces éléments expliquent le fait que beaucoup de jeunes perçoivent cette expérience non pas comme une chance à saisir, mais plutôt comme un piège à éviter.



FORUM
NAZIONALE
DEI GIOVANI



Consejo de la
JUVENTUD
de España
WWW.CJE.ORG



Nous sommes convaincus de la grande importance des stages et de l'apprentissage sur le développement personnel et professionnel de chaque jeune, mais à la condition qu'ils remplissent des obligations minimales. En s'appuyant sur la « **Charte Européenne pour une formation et un apprentissage de qualité** » du Forum Européen Jeunesse, nous voulons souligner deux points essentiels :

1. Les stages au cours de la formation initiale

Pour les jeunes réalisant un stage ou un apprentissage dans le cadre de la formation initiale, il s'agit souvent de leur première expérience de travail et leur perception peut en faire un moment essentiel dans leur future carrière. Il est donc important qu'il y ait un **contrat légalement contraignant** entre leur école, eux-mêmes et l'organisme d'accueil rappelant les principes du stage/de l'apprentissage, incluant le nombre de crédits universitaires acquis pour leur diplôme, ainsi qu'une description des objectifs éducatifs et des missions qui seront réalisées. De plus, le **tutorat** tout au long du stage/de l'apprentissage par un responsable formé spécifiquement pour ce rôle est fondamental pour la qualité de cette expérience et devrait, à ce titre, être prévu dans le contrat.

2. L'apprentissage après la formation initiale

Il est nécessaire d'assurer une **rémunération décente**, c'est-à-dire d'au moins 60% du salaire moyen du pays dans lequel la formation a lieu. Cette rémunération devrait être en rapport avec les missions réalisées par le stagiaire, ainsi que le nombre d'heures travaillées. L'indemnité de stage devrait être régulée par la loi ou un accord collectif selon la pratique du pays. Il est également important que la loi prévoie le nombre de stages maximum autorisé par employeur, selon la taille de l'entreprise.

Les initiatives autour de l'« Alliance Européenne pour l'Apprentissage » et du projet de « Charte Européenne des stages de qualité » doivent être poursuivies. Ce sont des outils essentiels pour la transition entre l'éducation et le travail qui doivent permettre de garantir la qualité de la formation et empêcher le recours abusif au stage par les employeurs. Cet instrument doit être régulé pour que le stage soit une **forme distincte de l'emploi** tout en respectant le principe du salaire minimum. Les stages doivent être partie intégrante du système éducatif et ne pas remplacer l'emploi. Par ailleurs, le stage devrait être de plus en plus une **forme essentielle de mobilité** en Europe permettant d'obtenir des crédits universitaires, des compétences linguistiques et professionnelles.

Garantie pour la jeunesse

L'investissement dans l'emploi des jeunes est essentiel pour sortir de la crise économique, pour l'inclusion et la cohésion sociale, et pour la diffusion de l'égal accès aux droits des citoyens.

C'est dans cette optique que la Commission européenne a approuvé le 5 décembre 2012 une recommandation sur la « **Garantie pour la jeunesse** », incluse dans le paquet de mesures pour combattre le chômage des jeunes (*Initiatives pour l'emploi des jeunes*). Ces recommandations figurent dans l'accord politique conclu par le conseil de l'EPSCO (Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs) le 28 avril 2013.

Dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et « Youth on the move » (la mobilité des jeunes), la Commission européenne a demandé aux Etats membres de s'engager, au niveau de leur pays, à garantir à chaque citoyen de moins de 25 ans des offres d'emploi de qualité ou l'accès à la formation initiale et continue, dans les 4 premiers mois de chômage ou d'interruption / fin de leurs études. La Commission a énoncé 6 points clés pour assurer l'inclusion sociale des jeunes et faciliter leur entrée sur le marché du travail.



FORUM
NAZIONALE
DEI GIOVANI



Consejo de la
JUVENTUD
de España
WWW.CJE.ORG



Si la « Garantie pour la jeunesse » est une étape importante, il est crucial de la **doter des moyens financiers nécessaires**. Le budget d'à peine 6 milliards d'Euros prévus dans le cadre d'un financement pluriannuel, issus pour partie des crédits restants du Fonds Social Européen, est largement insuffisant au regard de l'ampleur du problème. L'Organisation Internationale du Travail a évalué le besoin de financement à 21 milliards d'Euros (soit 0,5% du budget de la zone Euro). Le coût du chômage des jeunes dépasse 150 milliards d'Euros. Il est également nécessaire de rendre les conditions d'accès aux fonds plus flexibles, comme nos gouvernements l'ont suggéré récemment. Le programme ne peut pas se limiter à proposer des programmes d'éducation tels que les stages ou les apprentissages, mais doit également proposer aux jeunes des opportunités d'emploi dans le marché du travail commun.

L'introduction de la « Garantie pour la jeunesse » dans tous les pays européens doit être une priorité, nos pays doivent être les promoteurs de ce processus.

Tel qu'indiqué dans la Recommandation du Conseil de l'Europe sur la mise en place de la « Garantie pour la jeunesse », l'enjeu principal consiste à agir sur les formes de transition entre la formation et l'emploi. Cela passe notamment par **l'encouragement de l'apprentissage et de la formation en alternance**, qui doivent être considérés comme partie intégrante de la formation, sans remplacer une première expérience professionnelle (une formation ne saurait remplacer un emploi régulier rémunéré).

Nous soulignons également la nécessité de créer des **passerelles entre l'offre et la demande** en termes d'emploi, en prêtant une attention particulière aux savoir-être et aux compétences des individus, d'un côté, et aux demandes du monde de l'entreprise, de l'autre. Le décalage entre la formation initiale suivie et le poste occupé en entreprise doit être réduit. Il convient donc de baser les politiques d'emploi sur l'orientation et l'équilibre des compétences, en veillant à prendre en compte les apports de l'éducation non formelle. Dans ce sens, il importe d'uniformiser les investissements dans les services d'aide à l'emploi, et de tendre vers une homogénéisation des services proposés par les différents Etats.

Comme l'a déclaré le Forum Européen de la Jeunesse, la « Garantie pour la jeunesse » doit être accompagnée d'une politique publique qui engage les gouvernements, les autorités régionales et les services publics d'emploi, à proposer des formations professionnelles de qualité dans un certain délai de chômage ou après avoir quitté l'éducation formelle, pour un certain nombre d'années. Ce qui est fondamental dans « Garantie pour la jeunesse », c'est qu'elle intègre une **approche basée sur les droits fondamentaux à l'emploi des jeunes**, et qu'elle reconnaisse que les jeunes peuvent attendre des services et un accompagnement de la part de leur Etat et de leur communauté.

L'âge limite pour l'accès à cette garantie devrait être augmenté à 30 ans, comme l'ont recommandé le Parlement européen et le Conseil économique et social européen. Il est nécessaire que les programmes de « Garantie pour la jeunesse » s'adressent également aux jeunes qui ont terminé leur formation et sont en période de transition entre l'éducation et le monde du travail.

Les partenaires sociaux et les organisations de jeunesse, ainsi que les Conseils de jeunesse qui les représentent, doivent être pris en compte dans le développement, la gestion, la promotion et le suivi de cette initiative, en suivant l'exemple des pays qui ont déjà mis en œuvre la Garantie Jeunes avec succès et en s'appuyant sur les recommandations des institutions telles que la Commission européenne, le Parlement Européen et le Conseil économique et social européen.

Nos gouvernements doivent s'assurer de la mise en œuvre effective de la « Garantie pour la jeunesse ». Il s'agira notamment de s'assurer que la période pendant laquelle un jeune recevra une offre d'emploi, de formation ou de stage n'excède pas 4 mois.

Les pays européens doivent également développer des systèmes uniformes de reconnaissance de l'expérience professionnelle et des formations entre Etats membres, en encourageant la mobilité interne et en s'appuyant sur les fondements de la Garantie Européenne pour la jeunesse.